COMMUNE DE CHENS SUR LEMAN Haute Savoie



Chens sur Léman, le 23/07/2024

ARRÊTE MUNICIPAL- N° 178/2024

Mairie 74140 <u>CHENS SUR LEMAN</u> Tél: 04 50 94 04 23

Fax: 04 50 94 25 07 info@chenssurleman.fr

Heures ouverture au public: Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi 8 h – 11 h30 / 15 h – 18 h Mercredi - samedi : 9 h – 12 h

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA VOIE COMMUNALE VC 304 – RUE DE L'EGALITE

Le Maire de CHENS SUR LEMAN,

Vu la Loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

Vu l'instruction Générale de la Signalisation Routière du 22 octobre 1963, modifiée et complétée par les arrêtés des 24.11.1967, 17.10.1968, 23.07.1970, 08.03.1971, 20.05.1971, 27.03.1973, 10.07.1974, et 15.07.1974;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -huitième partie-signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée, Vu la demande d'arrêté de circulation déposée par l'entreprise BEL&MORAND, représenté par M. MORAND Yves – 403^E rue de la Gare – 74200 ALLINGES.

Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation de tous les véhicules pour la sécurité des usagers sur la voie communale VC 304 (rue de l'Egalité) pour permettre la pose d'un collecteur d'eau pluviale, d'un réseau AEP et des réseaux secs, dans le cadre du chantier centre bourg de Chens-sur-Léman avec la maîtrise d'œuvre ATGT — portion de la tranche Optionnel 1 partant de l'église à la mairie.

ARRETE

Art. 1 : Du 24 juillet au 09 août 2024 inclus, la circulation de tous les véhicules empruntant la voie communale VC 304 – rue de l'Egalité sera interdite, sauf résidents et services de secours.

- Art. 2: La signalisation sera assurée par l'entreprise BEL & MORAND TP dont le siège est à ALLINGES (74).
- Art. 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à
 - M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de DOUVAINE;
 - BEL & MORAND TP
 - SDIS
 - M. le responsable des services techniques de CHENS SUR LEMAN
 - Le service de la police municipale de CHENS SUR LEMAN.

Par délégation du maire, le maire-adjoint,

François MORAND